

## ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE Mercredi 13 mai 2015

Le quorum requis pour l'Assemblée Générale Extraordinaire et l'Assemblée Générale Ordinaire est de 160 (1/4 des salles).

Le nombre de salles présentes ou représentées est de 345.

L'A.G.E. et l'AG peuvent donc valablement délibérer.

**Michel Humbert** ouvre l'Assemblée Générale Extraordinaire à 11h.

Il salue la présence de Hugues Quattrone, chef du service de l'exploitation du CNC, Patrick Brouiller, Président de l'AFCAE, Richard Patry, Président, Marc-Olivier Sebbag, Délégué Général et Erwan Escoubet de la Fédération Nationale des Cinémas Français.

Les modifications suivantes aux statuts du SCARE sont mises au vote :

(ajout des mentions en gras) :

Article 24 – Dès la première réunion qui suit son élection, le Conseil procède à la désignation de son bureau qui comprend au minimum un Président **ou une co-Présidence**, un Président adjoint et un Trésorier, pris chacun parmi les membres du Conseil. **Le Conseil peut, en outre, nommer un Président d'Honneur, parmi les anciens Présidents.**

Article 25 – Le Conseil se réunit au moins quatre fois par an, soit sur l'initiative du Président, soit à la demande d'un tiers de ses membres. Les convocations sont adressées au moins trois jours avant la réunion à chacun des administrateurs. Toutefois, sur décision unanime des membres du bureau, le Conseil peut être convoqué dans les moindres délais **ou délibérer et voter par courriel pour des questions très urgentes.**

Article 29 - **Les délibérations du CA ne sont valables que si le quorum d'au moins la moitié de ses membres est atteint. Un administrateur absent peut donner pouvoir à un autre administrateur. Chaque membre ne peut être détenteur de plus de deux pouvoirs.** Les décisions sont prises à la majorité des membres présents **et représentés**. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante. Les procès-verbaux sont rassemblés en un livre spécial à la diligence du Secrétaire Général. Tous les membres du Syndicat peuvent prendre connaissance au siège social de ces procès-verbaux.

Les modifications sont adoptées à l'unanimité.

---

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE Mercredi 13 mai 2015

Lecture est faite du rapport moral et d'activité par **Jacques Fretel, et Pascal Robin**, secrétaire adjoint et secrétaire du SCARE.

Michel Humbert conclue le rapport moral et d'activité en posant la question du désir du spectateur, que les salles Art & Essai ont de plus en plus de mal à susciter, en comptant seulement sur la qualité des oeuvres proposées. Alors que les circuits maîtrisent les règles de marketing pour attirer les spectateurs à l'ère du consumérisme, les salles Art & Essai peinent parfois à renouveler leurs outils.

Michel Humbert donne la parole à la salle.

1/ Les discussions portent tout d'abord sur **l'accord Canal + et l'aide aux salles de cinéma.**

**Michel Ferry, Les Carmes à Orléans**, aimerait savoir où en sont les négociations avec la chaîne cryptée sur l'avenir de l'aide aux salles de cinéma, au moment où les producteurs et le BLIC finalisent la signature d'un accord avec Canal +.

**Richard Patry**, Président de la Fédération Nationale des Cinémas Français, qui négocie avec Canal + en tant que membre du BLIC d'une part et interlocuteur représentant les exploitants d'autre part, fait le point sur la situation :

Le 13 mai, l'accord avec Canal +, était en passe d'être signé. Le BLIC, une partie du BLOC (hormis 2 associations de producteurs) et l'ARP, en acceptaient les termes.

La contribution de Canal + aux salles de cinéma, qu'avait signée la FNCF, n'était pas liée à l'accord Canal + mais à une procédure qu'avait entamée la FNCF au moment de la création de la chaîne, pour non respect de la chronologie des medias. Les menaces que faisaient peser la procédure avaient entraîné des négociations avec Canal + qui s'étaient renouvelées d'année en année, sachant que lors de la dernière signature de ces accords, Canal + avait très clairement signifié qu'il s'agissait de la dernière année.

Pour Richard Patry, il est cependant inacceptable que l'un des maillons les plus importants de la chaîne du cinéma en France, l'exploitation, n'ait plus aucun accord avec Canal +, le principal acteur de la production du cinéma français. La FNCF a annoncé qu'elle relançait des négociations sur le sujet avec les dirigeants de Canal +, qui restent inflexibles sur le fait que la signature du dernier accord l'avait été sous conditions d'être le dernier.

S'il est probable que la négociation pour retrouver les termes de l'accord financier tel que nous l'avons connu échoue, il faudra faire preuve d'inventivité pour créer des passerelles entre les deux acteurs de la diffusion proches du public, Canal + et l'exploitation, et établir une coopération d'une nouvelle forme, qui reste à déterminer.

Les accords distribution ont subi le même sort, d'abord annulés puis remis sur la table dans une moindre mesure, car Canal + se désengage. Cette année, l'aide à la distribution est quasi identique aux années précédentes mais elle diminuera en 2016 des deux tiers. Le CNC s'est engagé à compenser ces sommes. La moitié du montant versé par Canal + provient des engagements de production, d'où la difficulté à signer l'accord de la part de certaines organisations de producteurs.

2/ Le deuxième point abordé est le **fonds de soutien.**

**Cyril Désiré, le Navire à Valence** remercie Michel Humbert pour le travail effectué et interroge sur la question d'une meilleure répartition du retour du fonds de soutien, qui avait été demandée par le SCARE il y a deux ans.

Michel Humbert réaffirme la revendication du Scare d'une revalorisation substantielle du retour du fonds de soutien pour les deux premières tranches, en faveur de la petite et moyenne exploitation, (ces premières tranches concernant l'ensemble de l'exploitation).

En effet, depuis que le numérique s'est imposé dans nos salles, les circuits ont fait des économies substantielles de personnel et ce qui n'a pas été le cas du secteur indépendant qui a conservé ses équipes.

Les salles ne bénéficient pas toutes des mêmes tarifs chez les équipementiers, les nombreux contrats de maintenance augmentent les coûts, les consommables coûtent plus cher ...

Le CNC autorise l'utilisation du fond de soutien pour les consommables mais cela amoindrit les sommes disponibles pour des travaux.

De l'autre côté, le secteur Art & Essai subit les dommages des concentrations sur un grand nombre de films Art & Essai, quand ceux-ci ne leur échappent pas totalement.

Cette situation conduit le SCARE à ne pas céder sur ces revendications.

**Richard Patry** confirme que le sujet est porté par certains syndicats et très fortement par le SCARE. Il indique que les travaux n'ont pas débutés plus vite en raison des Assises du cinéma qui ont été très chronophages l'année dernière. L'exploitation ne devait pas être impactée mais tout étant remis à plat lors des Assises, les discussions concernant l'ensemble des professions - agents, vendeurs internationaux, producteurs, distributeurs, techniciens ... - ont été répercutées sur l'exploitation. Un train de mesures sur l'exploitation est prévu, en négociation avec le CNC. Certaines améliorations peuvent être apportées : engagements de programmation contre engagements de distribution, valorisation des films de la diversité dans le classement A&E, des films les plus compliqués à sortir, avec un indice qui les valorise de façon à distinguer un film art & essai grand public ou très pointu.

Le dossier du compte de soutien est désormais ouvert, avec une commission au sein de la Fédération qui travaille en parallèle avec le bureau. C'est un sujet compliqué qui va prendre une bonne année de travail. Il faut déterminer les grands axes : tout réinventer avec des effets de bords inconnus à craindre, ou réadapter le système, avec des questions telles que : faut-il conserver les coefficients selon le nombre de salles, qui induisent un meilleur retour pour un établissement de 6 salles par rapport à un établissement de 3 salles, alors qu'il y a une augmentation régulière du nombre de salles ?

Les effets de seuil, qui font passer par exemple de 50 à 20 % pour la dernière tranche, sont-ils bien calculés, ne manque-t-il pas une tranche supplémentaire pour atténuer cet effet de seuil ?

Pour tenter de répondre à ces questions éminemment compliquées, un modèle permettra de tester des résultats sur l'ensemble de l'exploitation.

Pour Richard Patry, il convient de réformer le fonds en donnant un coup de pouce à certaines catégories, les petits et les moyens, mais sans trop dégrader et mettre en difficulté certaines catégories, parfois des indépendants, ayant investi de fortes sommes sur une quinzaine d'années. La réussite de la réforme passe aussi par la tenue des engagements pris par le CNC : revenir à un taux de soutien pour l'exploitation au-dessus de 50 %, ce qui n'est absolument pas le cas aujourd'hui.

**Pour Hugues Quatronne**, responsable de l'exploitation au CNC tous les coefficients majorateurs des salles, ont été revus à la hausse, début 2013. Il y a donc eu une augmentation du budget automatique pour l'exploitation. Il ne s'agissait pas d'une réforme de fond, mais toutes les salles en ont bénéficié et le taux de retour moyen est remonté à 50 %, en 2013, et en 2014, il était de 49,91 %. Il indique également que les recettes du Centre étant à la baisse, la question de la révision et de la répartition devront certainement être envisagées en enveloppe fermée.

**Martin Bidou, Le Louxor, Le Nouvel Odéon Paris, l'Astrée Chambéry** interroge sur l'augmentation de l'enveloppe de 6% il y a deux ans, qui aurait pu être mieux répartie en faveur des petites tranches sans dégrader la situation économique de certains exploitants.

Il rappelle que dans la distribution un accord a été trouvé et les 6 % d'augmentation ont été reportés uniquement sur les petites tranches.

**Richard Patry** indique qu'il n'était pas possible de lancer de grande réforme, entamée aujourd'hui. Mais il précise que si toutes les tranches ont été augmentées de 6%, le plafond du taux de retour de 30 %, n'a pas été modifié. Techniquement, tous les exploitants les plus importants qui sont au plafond ont perdu 6 %.

**Patrick Brouiller** constate que la concentration du retour du fond de soutien a contribué au développement à une allure effrénée des grandes entreprises ces 10 dernières années : une enseigne nationale atteint pratiquement 30 % de parts de marché. Le compte de soutien automatique a perdu son effet mutualiste et l'argent public accompagne désormais la concentration du marché. Il souhaite une volonté politique forte pour préserver la diversité et l'aménagement du territoire et que la FNCF s'appuie sur le SCARE pour aboutir à une répartition du fonds de soutien qui permette au soutien automatique de jouer pleinement son rôle redistributif.

Les inquiétudes suscitées par les phénomènes de concentration sont accrues par l'annonce de l'adoption d'un amendement, le 12 juin au Sénat dans le cadre de la loi Macron, relevant le seuil de passage en CDAC à 600 fauteuils dans le cadre de la création d'un cinéma.

**Michel Humbert** indique le caractère clientéliste de la demande, déposée par un sénateur directement concerné par le sujet.

**Richard Patry** ajoute que la Fédération s'est battue contre cette mesure et a convaincu les interlocuteurs publics qu'il fallait la retirer. Un avis défavorable du gouvernement a été prononcé mais le Ministre Emmanuel Macron, au moment où le débat s'est engagé au Sénat a déclaré qu'on lui indiquait de ne pas être favorable à cette mesure mais qu'il s'en remettait à la sagesse des Sénateurs pour leur laisser le soin de décider.

La FNCF, comme le SCARE et ses adhérents, est totalement opposée à cette mesure et agit pour qu'elle ne soit pas adoptée à l'Assemblée Nationale.

### **3/ Saisine collective par le SCARE de la Médiatrice.**

François Aymé interroge sur la saisine collective de la médiatrice effectuée par le SCARE au sujet de la sortie du film *Birdman*, par la Fox, en raison des absences de réponses du distributeur aux demandes de programmation, des refus de sortie nationale et des refus de diffusion du film en 5<sup>e</sup> semaine.

**Michel Humbert** revient sur l'origine de cette saisine : le SCARE a été averti du refus de fournir ce film en 5<sup>e</sup> semaine juste avant la sortie, le distributeur avançant qu'aucune décision ne pouvait être prise en amont de la sortie.

Il insiste sur la nécessité de prévenir le SCARE sur les problèmes rencontrés le plus tôt possible pour pouvoir organiser une action collective.

Il souhaite que sur des sujets de fond, les recommandations émises par la Médiatrice puissent être rendues publiques, ce qui a pu être le cas dans le passé. Il rappelle que de précédents litiges, ont été réglés par l'action collective du SCARE (certaines villes importantes non servies en VO ont pu obtenir des copies) car l'action a été engagée suffisamment tôt.

Il regrette également la perte de marge de manœuvre dans les négociations, et la rigidité des plans de sorties entièrement décidés à l'avance par le distributeur, y-compris la version dans laquelle un film doit être exposé. Certains spectateurs des salles Art & Essai sont parfois contraints d'aller voir des films en VF dans des salles de circuits, alors qu'ils auraient préféré une VO. Cette même rigidité conduit à exiger des mono-écrans, sur un film Art & Essai souhaité par leur public et nécessaire à leur équilibre financier, un nombre de séances, qui les empêchent de passer tout autre film.

**Christine Beauchemin-Flot, Le Sélect à Antony, vice présidente du SCARE**, a représenté le Syndicat, avec Béatrice Boursier à cette réunion de conciliation. Elle précise qu'après un mail de consultation aux adhérents, beaucoup ont rendu compte de problèmes récurrents avec le distributeur, qui ont servi de base à la réunion.

Les conclusions ne peuvent être rendues publiques que si la Fox est d'accord. Le SCARE attend une réponse à ce sujet. Elle rappelle qu'il est important d'entamer des actions individuelles mais le temps manque parfois, d'où l'intérêt qu'en tant que syndicat, le SCARE agisse collectivement, ce qui, en outre, augmente l'impact des saisines.

Si les effets n'ont pas pu être immédiats, la réunion a néanmoins permis à un distributeur important de mieux comprendre comment les salles Art & Essai travaillent, notamment sur la question des programmes papier, mensuels, qui n'était pas une donnée évidente pour lui. De telles saisines collectives feront remonter de plus en plus les difficultés récurrentes que les salles A&E rencontrent. Expliquer constitue une façon de mieux faire valoir notre travail et d'être mieux entendus par la Médiatrice.

Elle précise, qu'au-delà de situations conflictuelles, ces sujets sont au cœur des réflexions du groupe de travail que le SCARE organise entre exploitants et distributeurs. Les réunions récurrentes sont très constructives et permettent de réfléchir ensemble aux problématiques d'exploitation, confrontées aux problématiques des distributeurs, pas assez connues des uns et des autres.

L'atelier des sorties organisé avec Direct constitue un deuxième rendez-vous favorisant le dialogue entre les deux professions.

**Delphine Benroubi**, rappelle qu'à l'occasion des Rencontres du SDI à Saint-Etienne, ces questions seront également à l'honneur notamment à travers l'atelier organisé avec le SCARE sur la mise en place d'une semaine de grilles de programmation et d'un mois de programmation, pour que chacun puisse montrer aux autres comment ils travaillent et comment ces questions de multiprogrammation et de plein-pot sont complexes.

**Jean-Michel Gevaudan, délégué général de l'ADRC** ajoute que le litige avec la Fox touchait également un problème de principe sur les 5<sup>e</sup> semaines et l'accès au film, pour un grand nombre de salles. Cette question est d'autant plus importante à l'heure où l'avenir de la contribution numérique va être discuté.

Le Rapport financier est présenté par Denis Blum, trésorier adjoint. Il présente un déficit en raison d'une dépense supplémentaires du à l'engagement d'une déléguée générale.

Les réserves permettent de conserver le poste plusieurs années mais il faudra augmenter les cotisations pour diminuer le déficit.

Patrick Brouiller s'inquiète de ce déficit.

Michel Humbert, Denis Blum et Martin Bidou rappellent que les adhérents avaient clairement demandé il y a deux ans au Syndicat de puiser dans les réserves pour mener des actions et créer un poste de délégué général à temps plein.

Le SCARE compte sur de nouvelles adhésions qui ont commencé à venir au cours de l'année et solliciter des subventions le cas échéant.

## **ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Michel Humbert** se réjouit du nombre de candidats qui se sont présentés pour le renouvellement partiel du Conseil d'Administration.

Il communique le résultat des élections.

358 bulletins ont été reçus, 348 voix exprimées et 10 bulletins nuls.

Ont été élus :

Bruno Boyer – Le Cinéma du Palais à Créteil

Paul-Marie Claret – Les Cinémas Méliès à Saint-Etienne

Sylvain Clochard – Le Concorde à Nantes

Yves Méjean – Le Dôme à Albertville, Chantecler à Ugines

Le rapport moral et le rapport d'activité sont approuvés à l'unanimité moins une abstention.

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité.

Michel Humbert souhaite un bon travail aux élus et rappelle que toutes les bonnes volontés sont bienvenues pour participer aux groupes de travail.

Il est 13h, Michel Humbert remercie les participants et clôt l'Assemblée Générale.